Gérer mes biens immobiliers : le service en ligne pour les usagers propriétaires

Publié le 23 janvier 2023 | Lecture 3 minutes

Imprimer l'article

Le service « Gérer mes biens immobiliers » (GMBI) permet aux propriétaires de biens immobiliers de déclarer l'identité des occupants ainsi que les loyers pour leurs biens loués.

Présentation du service



La déclaration d'occupation :

Depuis 2023, la taxe d'habitation a été supprimée pour toutes les résidences principales et tous les contribuables.

Cependant, elle reste applicable aux autres locaux, notamment les résidences secondaires et les locaux vacants. Pour pouvoir émettre correctement ces taxes, l'administration doit connaître précisément les résidences secondaires et les locaux vacants, dont la situation est susceptible d'évoluer chaque année (achats, ventes, déménagements, locations, etc.).

Seuls les propriétaires (personnes physiques et personnes morales) détiennent ces informations et sont en mesure de les communiquer à l'administration. Depuis 2023, ils doivent donc, pour chacun de leurs locaux, déclarer à quel titre ils les occupent et, quand ils ne les occupent pas eux-mêmes, préciser l'identité des occupants et la période d'occupation.

Si vous êtes propriétaire et que vous n'avez jamais effectué une déclaration d'occupation ou en cas de changement de situation entre le 2 janvier 2024 et le 1er janvier 2025, vous devez effectuer une déclaration d'occupation dans votre espace « GMBI » avant le 1er juillet 2025.

Comment je déclare?

• Si vous êtes un particulier :

Connectez-vous sur Votre espace particulier > Biens immobiliers

À défaut d'accès à internet, vous pouvez déclarer les changements d'occupants à l'appui du formulaire papier

• Si vous êtes un professionnel:

Rendez-vous sur Votre espace professionnel > Démarches > Gérer mes biens immobiliers

Dès que vous accédez à la liste de vos biens, vous pouvez cliquer sur déclaration d'occupation.



Le parcours s'adapte ensuite en fonction de vos réponses et vous êtes guidé via des infobulles et une FAQ. Par ailleurs, les données d'occupation connues de nos services seront pré-affichées.

Il vous est ensuite demandé de préciser l'occupation du bien :

BIENS IMMOBILIERS		Service available in English (ES)
DÉCLARATION D'OCCUPATION ET DE LO	YER	
Les champs signalés par un astérisque (*) sont obligatoires		
INFORMATIONS CONCERNANT LE BIEN N° 781234567 10 RUE DES FLEURS – 78370 PLAISIR	890	
Mer	ci de préciser l'occupation du bien : * 🕡	
	Propriétaire occupant à titre de résidence prin	cipale
	O Propriétaire occupant à titre de résidence seco	ondaire
	O Bien vacant (non meublé et non occupé)	
	Occupé à titre gratuit	
	● Loué	
Préc	édent Suivant	

L'identité de l'occupant doit être renseignée :

- Pour une personne physique : les noms, prénoms, date et lieu de naissance ;
- Pour une personne morale : sa dénomination et son SIREN.

Un récapitulatif vous est présenté avant la validation de la déclaration et vous pouvez à tout moment quitter le service et enregistrer les informations saisies pour ensuite reprendre la démarche en cours.

Une fois la déclaration validée, elle est immédiatement disponible au format PDF au sein de l'espace Gérer mes biens immobiliers.

Pour plus d'informations :

- Si vous êtes un particulier :
 - rendez-vous sur Votre espace particulier > Biens immobiliers.
 - une **FAQ** est disponible dans la rubrique Particulier > Gérer mon patrimoine/mon logement > Je fais des travaux dans mon habitation principale ou secondaire > Documentation utile.
 - un **pas-à-pas** est disponible dans la rubrique Services en ligne : laissez vous guider! > Je gère mes biens immobiliers.
- Si vous êtes un professionnel:
 - rendez-vous sur Votre espace professionnel > Démarches > Gérer mes biens immobiliers.
 - une **FAQ** est disponible dans la rubrique > Professionnel > Gérer mon entreprise/association > Je gère le patrimoine immobilier de mon entreprise > Documentation utile.

• un pas-à-pas est disponible dans la rubrique Documentation > Accès aux fiches et à la foire aux questions téléprocédures > Fiche AIU 27 : Gérer mes biens immobiliers.

En savoir plus

• FAQ - Gérer mes biens immobiliers (GMBI)

PDF - 205.12 KB

• Dépliant "GMBI : Vrai ou Faux ?"

PDF - 1.12 MB

• Pas-à-pas : Je gère mes biens immobiliers

PDF - 1.39 MB

- Formulaire papier Déclaration d'occupation des biens par le propriétaire
- Tutoriel vidéo Présentation du service "Gérer mes biens immobiliers" (GMBI)
- Tutoriel vidéo Déclarer un nouveau locataire dans votre espace "Gérer mes biens immobiliers"
- Biens immobiliers Cahier des charges de la déclaration d'occupation et de loyer par fichier

PDF - 621.18 KB

- Tutoriel vidéo Présentation de la procédure de déclaration d'occupation pour les grands comptes
- FAQ Déclaration d'occupation par fichier csv pour les grands comptes PDF 88.4 KB